

Swiss Philosophical Preprint Series

6

Olivier Massin

La Bipolarité de Toucher

added 10/11/2008

ISSN 1662-937X

© Olivier Massin



UNIVERSITÉ DE GENÈVE



Affective Sciences

SWISS NATIONAL CENTER OF COMPETENCE IN RESEARCH

La bipolarité du toucher

Olivier Massin

Université de Genève

NCCR Affective Sciences

Le Toucher, Genève 9-11

octobre 2008



deux questions

- * *Objectivité du toucher* : pourquoi le toucher est-il considéré comme plus *objectif* que les autres sens ? (“tangible”) Réponses possibles :
 1. *externaliste* : le toucher est plus *fiable* que les autres sens
 2. *internaliste* : le toucher donne plus que les autres sens *l'impression que ses objets sont réels*.

- * *Subjectivité du toucher* : pourquoi le toucher est-il considéré comme plus *subjectif* que les autres sens ? (“être touché”)

- ➔ la notion de *bipolarité* du toucher est une réponse à ce second problème. Elle cherche à exprimer l'intuition commune selon laquelle l'expérience du corps entre d'une manière constitutive dans l'expérience tactile, ce qui n'est pas le cas pour les autres sens.

- * L'idée générale défendue ici est qu'une telle intuition doit être nuancée car (i) elle surestime la place de l'expérience du corps dans l'expérience tactile. (ii) elle sous-estime la place de l'expérience du corps dans les autres modalités sensorielles et (iii) elle repose sur une définition floue du sens tactile qui la conduit à identifier toute expérience du corps à une expérience tactile.

la bipolarité du toucher

- * La notion de bipolarité du toucher a été introduite par le psychologue D. Katz (The World of Touch, 1925, p. 19) :

Il en va tout autrement des phénomènes tactiles. Ils allient, de façon manifestement inéluctable, une composante corporelle et une composante qui renvoie aux qualités de l'objet ; c'est la raison pour laquelle nous qualifierons les phénomènes tactiles de *bipolaires*. Un léger chatouillement à l'aide d'une plume, à un endroit qui, comme le dos de la main, n'est pas habituellement utilisé pour le toucher, peut se rapprocher néanmoins d'une sensation de toucher purement subjective ; pourtant, même dans ce cas, la référence au stimulus liminal ne peut pas être totalement effacée.

Inversement, il existe des phénomènes tactiles qui semblent, surtout lorsque notre disposition intérieure s'y prête, renvoyer exclusivement à quelque chose d'objectif ; mais contrairement aux phénomènes visuels subjectifs un changement de disposition permet de faire apparaître ce qui est sensationnel dans ces derniers (au sens d'un état de notre corps), comme une qualité clairement donnée et non inférée, localisée par référence à notre corps. Même si la face subjective ou objective du toucher peut devenir presque imperceptible, sa bipolarité persiste néanmoins. »

la bipolarité : définition

- * Bipolarité =df Une modalité sensorielle est bipolaire si et seulement si :
 1. elle donne lieu à des expériences qui possèdent deux pôles : une composante subjective corporelle et une composante objective.
 2. elle permet à l'attention de se focaliser tantôt sur le pôle subjectif, tantôt sur le pôle objectif de chaque expérience.
- * NB : Une expérience véridique comme une expérience illusoire peuvent être ou non bipolaire. Subjectif/Objectif est ici une opposition qui a trait à la phénoménologie de l'expérience, et non à son caractère véridique ou illusoire.
- ➔ Selon Katz, la subjectivité du toucher s'explique par le fait qu'il est le seul sens bipolaire, à deux faces : l'une subjective corporelle, l'autre objective.

subjectivité faible et forte

- * Katz dit que ce qui est perçu lorsque nous focalisons notre attention sur le pôle subjectif “n’est pas projeté dans l’espace extérieur”. Cela va de pair avec son affirmation selon laquelle le pôle subjectif est corporel.
- * En quel sens le pôle subjectif est-il *subjectif* ? Il y a deux façons pour le contenu du pôle subjectif de l’expérience tactile, de ne pas être projeté dans l’espace extérieur :
 1. *Subjectivité faible* : le contenu du pôle subjectif est subjectif dans la mesure où il n’est pas perçu comme un état de l’objet extérieur, mais comme un état d’un autre objet intermédiaire, le corps.
 2. *Subjectivité forte* : le contenu du pôle subjectif est subjectif car il est perçu non seulement comme un état d’un objet distinct de l’objet externe, mais en outre comme un état de *notre* corps, cad, comme un état du corps *propre* du sujet.
- * Il arrive que nous percevions notre corps sans le percevoir *comme notre corps*. Par exemple, lorsque nous voyons nos main, et que celles-ci ne bougent pas, il est plausible que cette perception ne contienne aucun sentiment de propriété.

bipolarité faible et forte

- * Cela débouche sur une distinction entre deux types de bipolarité :
 - *bipolarité faible* : pour toute expérience tactile le sujet peut focaliser son attention soit sur l'objet externe, soit sur des aspects de son corps (qui ne lui sont pas nécessairement présents comme des aspects de son corps).
 - *bipolarité forte* : pour toute expérience tactile le sujet peut focaliser son attention soit sur l'objet externe, soit sur des aspects de son corps qui lui sont présentés comme des aspects de son corps propre.
- * La bipolarité forte implique la bipolarité faible, mais non l'inverse.

la bipolarité : évaluation

- * Le toucher est-il bipolaire et est-il le seul sens à l'être ?
 1. Dans un premier temps, je soutiens que le toucher *n'est pas fortement bipolaire*.
 - Il est vrai que le corps est présent dans le contenu de chaque expérience tactile, mais pas comme corps propre. *Au sein du toucher*, le corps nous est présenté comme un objet externe.
 - La conséquence est que la bipolarité du toucher ne peut permettre d'expliquer sa "subjectivité" au sens fort. Celle-ci n'est pas interne au toucher mais en est une caractéristique extrinsèque.
 2. Dans un second temps, je soutiens qu'il n'existe qu'*un seul type de bipolarité faible que le toucher possède en exclusivité, et que cette bipolarité faible ne vaut que pour le toucher actif*.
- * La conclusion est que le toucher la bipolarité n'est une propriété exclusive du toucher qu'en un sens très limité, et que l'intuition d'un lien privilégié entre le toucher et le corps doit être expliquée autrement qu'en faisant valoir que le contenu de l'expérience tactile a toujours deux faces.

La bipolarité forte

Deux types de bipolarité forte

- * Deux façons pour le corps de nous apparaître comme nôtre :
 - l'expérience de la douleur et du plaisir corporel (= sensations algédoniques). Nous ne pouvons pas avoir l'impression d'avoir mal à un endroit qui ne nous apparaît comme n'étant pas notre corps.
 - l'expérience d'un contrôle volontaire directe de notre corps. Contrairement aux objets externes, notre corps répond, normalement, immédiatement à nos intentions motrices.

- * Deux façons corrélatives de comprendre la bipolarité forte :
 - *bipolarité (forte) algédonique* : l'attention peut alterner entre l'objet du toucher, et certaines qualités algédoniques (douleur et plaisir).
 - *bipolarité (forte) agentive* : l'attention peut alterner entre l'objet externe du toucher, et le caractère dépendant de la volonté des mouvement de notre corps.

contre la bipolarité algédonique

- * Certaines expériences tactiles ne sont conjointes à aucune sensation algédonique. *Ex.* : l'expérience du dossier de votre chaise.
- * Certaines expériences d'autres modalités sont associées à des sensations algédoniques corporelles. *Ex.* : regarder le soleil, avoir un frisson en entendant une mélodie.
- * Même si les sensations algédoniques était nécessairement conjointes au toucher et à lui seul, elles ne seraient pas pour autant nécessairement des constituants des expériences *tactiles*.
 - ➔ La question est en effet de savoir si les expériences de la douleur et du plaisir relèvent ou non du toucher. Peut-être le changement d'attention n'est-il pas interne au toucher, mais se fait-il entre le toucher et un *autre* type d'expérience ?

contre la bipolarité agentive

- * Certaines expériences tactiles ne sont conjointes à aucune expérience d'agentivité. *Ex.* : recevoir une goutte de pluie sur le bras ; sentir un chat sauter sur nos genoux.
- * Certaines expériences d'autres modalités sont associées à des expériences d'agentivité. *Ex.* : regarder notre main lorsqu'on la bouge volontairement.
- * Même si les expériences d'agentivité étaient nécessairement conjointes au toucher et à lui seul, elles ne seraient pas pour autant nécessairement des constituants des expériences tactiles..
 - ➔ La question est en effet de savoir si les expériences d'agentivité relèvent ou non du toucher. Peut-être le changement d'attention n'est-il pas interne au toucher, mais se fait-il entre le toucher et un *autre* type d'expérience ?

le toucher : définition

- * Les deux versions de bipolarité forte se heurtent à une même objection selon laquelle le changement d'attention ne se fait pas entre deux aspects de l'expérience tactile, mais entre une expérience tactile et une *autre* expérience. Pour étayer cette objection, il est nécessaire de définir plus précisément le toucher.
- * Pour ce faire, il convient de répondre à deux questions :
 1. quel critère d'individuation des sens il convient d'adopter.
 2. comment ce critère s'applique au cas du toucher.

l'individuation des sens

- * De multiple critères d'individuations ont été proposés :
 - les sensibles propres
 - les organes “naïfs”
 - les *qualia*
 - les modes exploratoires
 - les croyances
 - les stimuli physiques
 - les organes “scientifiques”
 - ...

- * Le critère retenu ici est celui des sensible propres : chaque sens consiste dans la perception d'un genre d'entité qu'il est le seul à percevoir (*sensible propre*) et qu'il perçoit nécessairement (*sensible primaire*). P. ex., la vue est la perception des couleurs, l'ouïe la perception.

- * La question qui se pose alors est de savoir ce que sont les sensibles propres du toucher.

les sensibles tactiles

- * De multiple sensibles propres tactiles ont été envisagés :
 - les forces (pressions et tensions)
 - le contact
 - l'impénétrabilité
 - la solidité
 - la dureté
 - la texture
 - la température
 - la profondeur
 - ...

- * Le sensible propre que je retiendrai est celui des forces, car il est le seule à être véritablement propre et primaire au toucher
 - ➔ Le toucher doit être défini comme *la perception immédiate de forces.*

Retour à l'objection

- * Contre la bipolarité algédonique :

- Le toucher est une perception de forces.
- Les sensations algédoniques ne sont pas des perceptions de forces : elle ne sont peut-être même pas des perceptions tout court.
- Donc les sensations algédoniques ne sont pas des perceptions tactiles.

- * Contre la bipolarité agentive :

- Le toucher est une perception de forces.
- L'expérience de l'agentivité n'est pas une perception de forces.
- Donc les expériences d'agentivité ne relèvent pas du toucher.

Conclusion intermédiaire

- * Le toucher n'est le seul sens à être fortement bipolaire car (i) il n'est pas *toujours* fortement bipolaire (ii) d'autres sens le sont parfois (iii) le pôle subjectif ne relève pas du toucher mais d'autres types d'expériences.
- * Il n'est donc pas le cas que le toucher contienne essentiellement une présentation du corps propre du sujet comme tel. De même que nous pouvons voir la couleur de notre main sans avoir de sentiment de propriété, nous pouvons sentir une pression sur elle sans avoir de sentiment de propriété.
- * Dans le toucher, le corps ne nous est pas présenté comme propre. Mais nous y est-il cependant essentiellement présenté comme un objet possible d'attention ?

La bipolarité faible

Trois types de bipolarité faible

- * Le toucher est-il faiblement bipolaire ? Est-il le cas qu'au sein de chaque expérience tactile, et d'elles seules, le corps nous soit présenté en plus de l'objet externe et que l'on puisse y focaliser notre attention ? Il y a au moins trois raisons de penser que oui, trois types de bipolarité faible :
 - *Bipolarité relationnelle* : Les objets propres du toucher sont des *relations* entre le corps et l'objet extérieur. Dès lors, le corps est essentiellement impliqué dans toute expérience tactile, puisqu'il est un constituant de son objet.
 - *Bipolarité distale/proximale* : lorsque nous percevons un objet (distal) ayant des propriétés constantes, nous pouvons également focaliser notre attention sur la variation (proximale) des sensations corporelles associées.
 - *Bipolarité proprioceptive* : lorsque nous touchons un objet, nous pouvons focaliser notre attention sur la position et le mouvement de notre corps.

la bipolarité relationnelle

- * Les objets du toucher nous sont présentés comme des relations entre les parties du corps et des objets externes. Plusieurs candidats au statut de sensibles propres du toucher sont en effet des relations entre le toucher et le corps :
 - le contact
 - la relation d'appareillement entre la forme de la chaire et la forme de l'objet.
 - les forces

- * L'hypothèse est que nous pouvons déplacer notre attention, au sein d'une expérience en la focalisant respectivement :
 - soit sur le fait que le corps presse sur l'objet (pôle objectif), soit sur le fait que l'objet presse sur le corps (pôle objectif).
 - soit sur le fait que nous percevons la forme convexe de l'objet, soit sur le fait que nous percevons la forme concave de notre chaire.
 - soit sur le fait que notre corps est en contact avec l'objet, soit sur le fait que l'objet est en contact avec notre corps

objections à la bipolarité relationnelle

1. D'autres modalités sensorielles ont également des objets relationnels. Ex. : nous voyons les couleurs ou entendons les sons à *une certaine distance* de nous. Nous pouvons faire attention soit au fait que l'objet est à trois mètres de nous, soit au fait que nous sommes à trois mètres de l'objet
 - ▶ Réponse possible : cela ne concerne que les sensibles *communs*, pas les sensibles *propres*.
 2. il n'est pas dit que le changement invoqué ici soit un changement dans la focalisation de l'attention plutôt qu'*un changement dans la description d'une même expérience*. Dans tous les cas nous sentons une seule et même force, une seule et même forme, un seule et même surface de contact, et ne faisons attention qu'à elle, mais nous la décrivons du point de vue du sujet ou du point de vue de l'objet.
- ➔ Le caractère relationnel des objets du toucher permet de comprendre en quoi le corps est essentiellement présent dans le contenu de toute expériences tactiles. Mais il ne permet pas de fonder la possibilité d'un changement d'attention essentiel à la bipolarité faible. Le corps n'est pas pour autant un objet possible d'attention.

la bipolarité distale/ proximale

- * Deuxième hypothèse pour défendre la bipolarité faible du toucher : à chaque fois que nous avons une expérience tactile, nous pouvons focaliser soit sur les propriétés constant de l'objet extérieur soit sur les propriétés variables des sensations cutanées lors de l'exploration.
 - ex. : soupesant un melon, on peut rediriger son attention du poids constant du melon vers les pressions variables qu'il exerce sur notre paume quand nous bougeons.

objections à la bipolarité distale/proximale

- * Elle ne concerne que les expériences tactiles actives (haptiques). Ne s'applique pas aux expériences passives telles que recevoir une tape dans le dos.
- * Surtout, le même type de bipolarité est en jeu dans les autres modalités. ex. : focaliser son attention sur les nuances de gris plutôt que sur la blancheur de la neige.

la bipolarité proprioceptive

- * Troisième hypothèse pour défendre la bipolarité faible du toucher : à chaque fois que nous avons une expérience tactile, nous pouvons focaliser notre attention sur la position ou le mouvement de notre corps.
- * *A priori* peu plausible :
 - la proprioception n'est pas interne au toucher, donc le changement d'attention se fait entre des expériences distinctes et non au sein d'une même expérience tactile.
 - tous les autres sens permettent un tel changement d'attention.

défense de la bipolarité proprioceptive

- * La proprioception est moins affaire de détection trigonométrique articulaires que de détection dynamique musculaire.
- * Contrairement aux récepteurs articulaires qui produise une “connaissance sans observation”, les récepteurs musculaires donnent lieu à une expérience phénoménale. Ces expériences musculaires consiste dans la perception de force (de tensions) musculaires.
- * Dès lors la proprioception, *dans la mesure où elle repose sur le sens musculaire*, relève du toucher. Cela permet de répondre aux deux objections précédentes : la bipolarité proprioceptive est bien interne au toucher ; et il n'est pas le cas qu'elle se retrouve dans les autres modalités sensorielles : en changeant la focalisation de son attention de la scène vue aux mouvement de ses yeux, on quitte la vue pour aller vers la proprioception tactile.
- * Cependant, la bipolarité proprioceptive n'est pas impliquée dans toutes les expériences tactiles. La perception tactile passive ne possède pas de telle bipolarité.

**Conclusions : toucher et
corps propre**

Conclusions

- * Trouver un type de changement d'attention entre un pôle subjectif et un pôle objectif qui soit à la fois propre à l'expérience tactile et intrinsèque à elle s'avère difficile :
 - le toucher n'est pas fortement bipolaire car les expériences de propriété du corps (algédoniques ou agentives) ne relèvent pas du sens du toucher, mais d'autres types d'expériences, souvent conjointes au toucher.
 - le toucher n'est pas faiblement bipolaire dans le sens relationnel, car les supposés changements d'attention sont en fait des changements dans la façon de décrire ou concevoir une même expérience.
 - le toucher est faiblement bipolaire dans le sens distal/proximal, mais les autres modalités le sont tout autant.
 - le toucher est bipolaire dans le sens proprioceptif, et est bien le seul sens à l'être, mais cette bipolarité ne vaut que pour le toucher *actif*.
- ➔ l'expérience du corps n'est une propriété constitutive et exclusive du toucher que dans un sens très limité.

Pistes

- * Etant donné ces conclusions, l'intuition d'une subjectivité particulière du toucher liée à son inscription corporelle doit être expliquée non par le contenu intrinsèque des expériences tactiles, mais plutôt par leurs relations à d'autres expériences non-tactiles.
- * On peut mentionner au moins deux pistes pour relier le toucher de façon étroite à des expériences corporelles distinctes de lui. La théorie du patron, l'autre une théorie de l'agentivité.

La théorie du patron

- * Pour justifier la proximité particulière que le toucher entretient avec la proprioception, B. O'Shaughnessy (1989, 1995) a proposé ce qu'il appelle une *théorie du patron [template]*.
- * L'idée est que le contenu de l'expérience proprioceptive et celui de l'expérience tactile sont appareillés [*matched*], car lors d'une exploration tactile, la forme du mouvement du corps et la même que la forme de l'objet perçu.
- * La conscience corporelle est un intermédiaire entre le sujet et le monde, mais elle donne une information non sur un *sense-datum*, mais sur un épisode physique : le mouvement du corps.

Objections à la théorie du patron

- * Ne marche que pour le toucher actif.
- * Ne marche pas pour le toucher extra-somatique (réponse possible : cette perception est prosthétique).
- * Marche aussi pour les autres modalités sensorielles (tunnel vision).
- * repose sur une théorie erronée de la proprioception comme distincte du toucher.
- * ne rend pas compte du sentiment de propriété du corps.

Une théorie de l'agentivité

- * La théorie qui me semble la plus plausible pour expliquer le lien entre le toucher et l'expérience du corps propre est la suivante :
 - l'expérience de propriété du corps est l'expérience du fait que notre corps ne résiste pas à notre volonté.
 - cette expérience suppose d'expérimenter parfois au moins la résistance à notre volonté, l'effort.
 - l'expérience de la résistance suppose d'avoir un retour perceptif immédiat au sujet de ce sur quoi nous agissons, qui ne peut nous être donné que par le toucher.
 - Donc le toucher est une condition nécessaire de l'expérience de propriété du corps.
- * le bon ordre de l'explication ne doit pas aller de la phénoménologie de la propriété à celle du toucher, mais de la phénoménologie du toucher à celle de la propriété. Le sentiment de propriété du corps, de même plus généralement que la connaissance de soi, ne doit pas être un point de départ de la phénoménologie, ni de la psychologie. Le sujet est fondamentalement orienté vers le monde.